



**Direction Générale Territoires Proximité
Déchets et Sécurité
Pôle Loire Sèvre et Vignoble**

Décision n°2023-1151

Objet : Les Sorinières – Convention de servitude entre Nantes Métropole et ENEDIS relative au passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle BH153, propriété de Nantes Métropole, située rue des Clairières sur la Commune de Les Sorinières.

Réf. : 2.2.6

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.7) portant délégation du Conseil à la Présidente pour approuver tout acte d'établissement, de modification ou de suppression de servitudes,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la demande d'ENEDIS afin d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètre de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 52 mètres ainsi que ses accessoires, dans le sol de la parcelle métropolitaine cadastrée BH153 rue des Clairières sur la Commune de Les Sorinières,

Considérant la nécessité de créer ladite servitude sur la parcelle métropolitaine cadastrée BH153 rue des Clairières sur la Commune de Les Sorinières,

Décide

Article 1. Approuve la conclusion d'une convention de servitude entre ENEDIS et Nantes Métropole autorisant notamment l'établissement à demeure, dans une bande de 3 mètre de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 52 m ainsi que ses accessoires, dans le sol de la parcelle métropolitaine cadastrée BH153 rue des Clairières sur la Commune de Les Sorinières.

Article 2. Accepte la constitution de cette servitude sans indemnité.

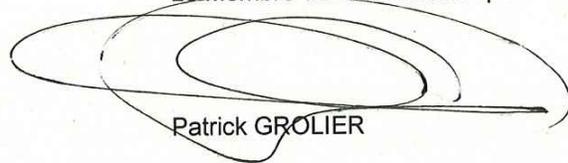
Article 3. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **23 NOV. 2023**

Pour la Présidente
Le Membre du Bureau Métropolitain

mis en ligne le :

24 NOV. 2023



Patrick GROLIER